# Budget 2026

## FAITS SAILLANTS

NOTRE TERRITOIRE
NOTRE AVENIR

MRC DES LAURENTIDES

AMHERST | ARUNDEL | BARKMERE | BRÉBEUF | HUBERDEAU | IVRY-SUR-LE-LAC | LABELLE
LA CONCEPTION | LAC-SUPÉRIEUR | LAC-TREMBLANT-NORD | LA MINERVE | LANTIER
MONT-BLANC | MONTCALM | MONT-TREMBLANT | SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES | VAL-DAVID | VAL-DES-LACS | VAL-MORIN

NOTRE TERRITOIRE
NOTRE AVENIR
MRC DES LAURENTIDES

# Budget 2026 de la MRC des Laurentides

## Une saine gestion qui se poursuit

**Le 26 novembre dernier, le conseil des maires de la MRC des Laurentides a adopté le budget 2026. Celui-ci s'élève à 20 332 266 $, soit une hausse de 7,6 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit du budget consolidé, incluant les organismes apparentés de la MRC des Laurentides. Cette augmentation reflète l'engagement du conseil des maires à soutenir des enjeux et des projets majeurs au service des citoyens, avec pour objectif de maintenir des services de qualité tout en limitant l'impact financier pour les municipalités et leurs résidents.**

Pour équilibrer son budget et afin de réduire l'impact financier aux 20 municipalités, la MRC a puisé un montant de 350 000 $ dans ses surplus accumulés. Ainsi, l'adoption du budget 2026 de la MRC des Laurentides par le conseil des maires s'inscrit dans un esprit de changement, dans le cadre de la volonté du gouvernement du Québec de modifier le cadre normatif du Fonds régions et ruralité (FRR), l'un des principaux leviers gouvernementaux pour soutenir la vitalité des territoires. De même, le budget a été conçu pour répondre aux enjeux grandissants de la MRC des Laurentides et pour améliorer ses infrastructures. Pour ce faire, le budget 2026 a été élaboré avec le souci constant de limiter l'impact financier pour les municipalités et leurs citoyens.

La MRC des Laurentides est l'entité responsable de dispenser les services intermunicipaux. En d'autres mots, la MRC a des responsabilités obligatoires indiquées par le gouvernement du Québec et également des responsabilités déléguées par ses municipalités.

### *Responsabilités obligatoires*

Les responsabilités obligatoires sont octroyées par le gouvernement du Québec et ses différents ministères. Par conséquent, la MRC des Laurentides doit rendre des comptes au gouvernement du Québec, en offrant des services obligatoires aux municipalités.

### *Responsabilités déléguées*

Les responsabilités déléguées découlent de la volonté des municipalités de confier certaines tâches à la MRC afin de réduire les coûts de fonctionnement et de maintenance des services concernés. Par exemple, les services de télécommunications et d'informatique des municipalités de la MRC des Laurentides ont été transférés à la MRC. Celle-ci fournit désormais un accès Internet de haute qualité, grâce à sa propre fibre optique, dans les édifices municipaux. En procédant ainsi et en regroupant ces services, les coûts sont considérablement réduits par rapport à la gestion individuelle des télécommunications et de l'informatique par chaque municipalité.

NOTRE TERRITOIRE
NOTRE AVENIR
MRC DES LAURENTIDES

**Richesse foncière en hausse**

La richesse foncière uniformisée (RFU) de la MRC des Laurentides pour 2026 atteint **26 234 770 702 $ (26,2 G$)**, marquant une augmentation de **2,2 %** par rapport à 2025. À la suite de l'augmentation importante observée entre 2020 et 2024, la croissance de la RFU se stabilise depuis deux ans.

## SOURCES DE FINANCEMENT DE LA MRC DES LAURENTIDES

**Quotes-parts des municipalités**

Les quotes-parts aux 20 municipalités sont l'une des sources de financement de la MRC des Laurentides pour couvrir les responsabilités obligatoires et déléguées par les municipalités. Pour l'année 2026, elles s'établissent à 7 568 068 $, en hausse de 7,19 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse est due à la prise de décisions du conseil des maires visant à résoudre différents enjeux de la région de la MRC des Laurentides.

La répartition des quotes-parts des municipalités de la MRC des Laurentides se divise en 3 volets :

- Les projets pour faire face aux enjeux de notre région, votés par le conseil des maires (tel que LaHutte).
- Le fonctionnement de la MRC des Laurentides (ses responsabilités obligatoires et déléguées)
- Les organismes apparentés de la MRC des Laurentides (Corporation du P'tit Train du Nord, le transport collectif, le transport adapté et Taxibus et la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides (CDE).

**Quotes-parts aux municipalités au niveau des matières résiduelles**

La performance des municipalités de la MRC des Laurentides s'améliore, ce qui influence directement leur contribution. La quote-part liée aux matières résiduelles repose sur cette performance : ainsi, plus une municipalité est performante, plus sa quote-part est réduite.

Le montant total de quotes-parts incluant la portion des matières résiduelles est donc de 13 215 857 $, en hausse de 2,7 % par rapport à l'année 2025.

Comme c'est le cas pour les autres MRC du Québec, les quotes-parts municipales constituent la principale source de financement. Pour le strict fonctionnement de la MRC (ce qui inclut la rémunération des élus, les dépenses pour les différents comités, la masse salariale du personnel et le financement des différents services), l'augmentation des quotes-parts aux municipalités se chiffre à **3,85%**.

NOTRE TERRITOIRE
NOTRE AVENIR
MRC DES LAURENTIDES

**Autres sources**

En complément des quotes-parts municipales, le budget 2026 s'appuie sur les revenus suivants :

- Les subventions (**5 016 413 $**)
- Les services rendus facturables (**2 100 000 $**)

## RÉPARTITION DES DÉPENSES

Les revenus provenant des quotes-parts, des subventions, des services rendus et des redevances sur les ressources naturelles sont utilisés pour financer l'ensemble des services dispensés par la MRC des Laurentides. Ils sont répartis de la façon suivante :

- **35 %** pour le fonctionnement des différents services de la MRC;
    - Administration, finances et greffe;
    - Aménagement du territoire;
    - Environnement et parcs;
    - Évaluation foncière;
    - Technologies de l'information.
- **41 %** pour la gestion des matières résiduelles via le Complexe Environnemental de la Rouge (CER);
- **8 %** pour la gestion du réseau de télécommunication municipal;
- **11 %** pour les organismes apparentés.
- **5 %** pour les projets intermunicipaux

## SERVICES DE LA MRC DES LAURENTIDES

**Administration, finances et greffe**

Ce service est responsable du fonctionnement général de la MRC des Laurentides en plus d'assurer le respect des dispositions légales qui encadrent les organisations municipales.

Ce service effectue notamment:

- Direction générale;
- Gestion contractuelle;
- Greffe, rédaction des procès-verbaux et respect des obligations et échéances légales;
- Planification, contrôle et suivi budgétaires.

NOTRE TERRITOIRE
NOTRE AVENIR
MRC DES LAURENTIDES

**Aménagement du territoire**

Le service de l'aménagement du territoire est responsable de l'élaboration, de la révision périodique et de la mise en œuvre du plus important document de planification territoriale de la MRC des Laurentides, à savoir le Schéma d'aménagement et de développement. Ce document encadre l'aménagement et le développement du territoire des 20 municipalités et fixe des balises pour déterminer où les usages peuvent être exercés et selon quelles conditions.

En sus de cette responsabilité obligatoire en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* ce service joue un rôle dans plusieurs autres dossiers:

- Terres du domaine de l'État :
  - Participe à la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (Table GIRT) pour encadrer les chantiers forestiers en terres publiques;
  - Baux de villégiature;
  - Gestion des sablières et gravières / gestion des occupants sans droit.
- Plan de développement de la zone agricole.
- Plan d'intervention en infrastructures routières locales.
- Terres publiques intramunicipales :
  - Gestion des permissions octroyées et des baux ;
  - Mise à profit de ces terres pour le développement économique local.

**Environnement et parcs**

Ce service est responsable de tous les dossiers environnementaux et des parcs pour la MRC des Laurentides. Il chapeaute la Société des parcs de la MRC des Laurentides.

Ce service a la charge, notamment, de:

- La compétence en matière de gestion des cours d'eau prévue à la *Loi sur les compétences municipales.*
- Le réseau régional d'écocentres :
  - Deux (2) écocentres régionaux (Mont-Tremblant et Sainte-Agathe-des-Monts);
  - Sept (7) écocentres locaux.
- Les services aux municipalités en gestion des matières résiduelles.
- Les planifications régionales environnementales :
  - Le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);
  - La Stratégie régionale sur les aires protégées;
  - Le Plan climat;
  - Le Plan de gestion des matières résiduelles (de concert avec le Complexe environnemental de la Rouge).
- La gestion des parcs sous la responsabilité de la MRC :

- Les 76,5 km du parc linéaire P'tit Train du Nord sur le territoire de la MRC (de concert avec la Corporation du parc linéaire);
- Les 38 km du parc linéaire Corridor aérobique sur le territoire de la MRC;
- Le site de l'Ancienne-Pisciculture;
- Le parc Éco-Laurentides.

**Évaluation foncière**

Par souci d'efficience financière et d'efficacité opérationnelle, la MRC des Laurentides dispose de son propre service d'évaluation foncière, couvrant les 20 municipalités et assurant le suivi des quelque 62 834 unités d'évaluation du territoire régional conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale.*

Ce service effectue notamment :

- L'inspection des bâtiments résidentiels, institutionnels et commerciaux ;
- L'analyse et l'évaluation des terrains et immeubles sur une superficie de 2 500 km² ;
- La mise à jour des rôles d'évaluation et des matrices graphiques, conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Cette approche interne permet d'assurer un service de qualité tout en optimisant les coûts pour l'ensemble des municipalités.

**Technologies de l'information**

La MRC des Laurentides est propriétaire d'un réseau régional de fibre optique qui interconnecte les 20 municipalités et dessert 120 bâtiments municipaux. Cette infrastructure constitue la colonne vertébrale technologique du territoire, soutenant l'ensemble des services informatiques municipaux, de même que la téléphonie IP.

Une équipe spécialisée en assure la gestion et la surveillance en continu, 24 heures sur 24 et 365 jours par année, garantissant un service fiable et une disponibilité optimale. Cette expertise constitue un atout stratégique majeur pour la MRC, permettant une administration moderne, sécurisée et efficiente des services municipaux.

NOTRE TERRITOIRE
NOTRE AVENIR
MRC DES LAURENTIDES

# ORGANISMES APPARENTÉS

La MRC des Laurentides travaille avec plusieurs organismes apparentés pour la dispense de certains services aux municipalités, aux entreprises et à la population en général.

**Le budget 2026 inclut du financement pour les organismes suivants:**

- La Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides (CDE);
- Le Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL);
- La Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord (PTDN);
- Le Complexe Environnemental de la Rouge (CER);
- La Société des parcs de la MRC des Laurentides (SOP).

## Corporation de développement économique (CDE) de la MRC

La MRC des Laurentides joue un rôle clé dans son développement économique. Pour ce faire, elle mandate la CDE afin d'assurer le développement économique de son territoire, notamment par le soutien aux entreprises de la région et la réalisation de projets. En accord avec ses priorités d'intervention annuelle et sa planification stratégique, elle a versé **1 392 266** de son budget 2026 à la Corporation de développement économique (CDE) de la MRC des Laurentides. Ces fonds permettent à la CDE d'assurer son fonctionnement et de gérer divers programmes. Le financement provient des sources suivantes :

- **45 %** des quotes-parts des municipalités;
- **32 %** du Fonds régions et ruralité (FFR) volet 2;
- **23 %** d'autres subventions (MEIE, MIDI...).

## Transport collectif et adapté des Laurentides

Depuis plus de vingt ans, la MRC des Laurentides partage, avec la MRC voisine des Pays-d'en-Haut, la responsabilité du transport collectif et adapté, qu'elle exerce par l'intermédiaire de l'organisme apparenté Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL). Cet organisme mandataire assure un service d'autobus performant le long de la route 117, de Labelle jusqu'à Saint-Jérôme. Ce corridor principal est renforcé par un service de taxi-bus permettant de relier l'ensemble des municipalités au réseau de la 117. Parallèlement, TACL organise et opère un service de transport adapté couvrant l'ensemble du territoire des deux MRC.

TACL est en voie de finaliser une planification stratégique pour les dix prochaines années, visant à optimiser les services existants, anticiper l'évolution des besoins du territoire et améliorer l'efficience globale du réseau. Les retombées de l'exercice de planification stratégique seront utiles pour la révision du Schéma d'aménagement régional en vue de se conformer à la nouvelle orientation gouvernementale en aménagement du territoire, soit de « Consolider les milieux de vie existants et planifier les transports de façon intégrée afin de favoriser la mobilité durable, de répondre aux besoins en habitation et d'assurer la protection des milieux naturels et agricoles ».

**Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord**

La Corporation regroupe autour d'une même table les 6 MRC traversées par les 231 km du parc linéaire, de Bois-des-Filion jusqu'à Mont-Laurier.

Alors que les MRC ont la charge des améliorations et de l'entretien de la portion du parc situé sur leurs territoires respectifs, la Corporation assure les services suivants :

- Programme d'entretien préventif ;
- Patrouille ;
- Promotion touristique.

**Le Complexe Environnemental de la Rouge**

Il a pour mission d'assurer la gestion globale des matières résiduelles produites par les municipalités membres, soit celles de la MRC des Laurentides et 5 municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle. Il applique les principes des 3R-V — réduction, réutilisation, recyclage et valorisation des matières — dans un souci de gestion responsable et durable des déchets. Il soutient ses membres dans la sensibilisation citoyenne aux bonnes pratiques de gestion des matières, pour encourager des comportements respectueux de l'environnement. Il collabore étroitement, avec la MRC, à la gestion du réseau régional d'écocentres.

Le CER opère plusieurs services et infrastructures :

- Un site d'enfouissement technique (LET) pour les déchets ultimes ;
- Un centre de compostage pour traiter les matières organiques collectées dans les municipalités ;
- Une gestion du tri, du recyclage, du réemploi et de la valorisation — bois, métal, gypse, matelas, bardeaux, etc. — en partenariat avec des recycleurs ou des filières spécialisées ;
- L'élaboration et la mise à jour du plan de gestion des matières résiduelles, de concert avec la MRC.

**La Société des parcs de la MRC des Laurentides**

Elle collabore de près avec la MRC pour assurer les opérations et l'entretien des quatre (4) parcs sous sa responsabilité. Elle assure toutes les opérations courantes nécessaires au bon fonctionnement des parcs. Elle dispense aussi des services de maçonnerie, d'horticulture, d'abattage et élagage d'arbres. Finalement, la Société offre également un service d'intendance pour les bureaux administratifs de la MRC à Mont-Blanc.

Le site de l'Ancienne-Pisciculture et le parc Éco-Laurentides s'autofinancent via les revenus découlant des baux signés avec les partenaires ainsi que par les revenus autonomes (droits d'accès, ventes, etc.)

NOTRE TERRITOIRE
NOTRE AVENIR
MRC DES LAURENTIDES

# PROJETS PRÉVUS OU POURSUIVIS EN 2026 ET DÉCOULANT DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2022-2027

## 1. Une Fiducie d'utilité sociale unique, pour le logement abordable

Consciente de l'importance cruciale du logement abordable, la MRC des Laurentides, en collaboration avec sa Corporation de développement économique (CDE), a mis en place un modèle novateur et unique au Québec : une Fiducie d'utilité sociale en habitation abordable. Ce modèle vise à soutenir les travailleurs et les étudiants de niveau postsecondaire en leur offrant des solutions de logement adaptées à leurs besoins. La MRC a investi des ressources pour soutenir le démarrage et le succès de cette initiative essentielle, qui vise à répondre aux besoins croissants en matière de logement tout en renforçant l'attractivité et la vitalité du territoire. La Fiducie est toutefois dotée de son propre conseil fiduciaire et n'est pas rattachée à la MRC des Laurentides.

Les municipalités et le milieu entrepreneurial participent activement à cet effort collectif en faisant des dons de terrains, permettant ainsi de faciliter la construction de logements abordables. La Fiducie amorcera la réalisation de ses premiers projets de construction. Le premier projet, situé sur la rue Labelle à Mont-Tremblant, est actuellement en phase de conception et sa construction doit débuter au printemps 2026.

## 2. Un nouvel écocentre régional à Mont-Tremblant

Après l'achèvement de l'écocentre régional situé à Sainte-Agathe-des-Monts à l'automne 2021, la MRC entamera au printemps 2026 la construction d'un nouvel écocentre régional situé à Mont-Tremblant. Ce projet vise à offrir des installations modernes et adaptées pour améliorer la gestion des matières résiduelles, tout en répondant aux besoins grandissants des citoyens de Mont-Tremblant et des municipalités environnantes.

## 3. Complétion du Plan climat

La MRC des Laurentides est engagée dans la réalisation de son Plan climat depuis le début de 2024, pour laquelle elle a reçu une subvention de **1 246 713$**. Ce projet ambitieux mobilise l'ensemble des acteurs du territoire. En collaboration avec les municipalités, les organismes locaux, les entreprises et les ministères concernés, la MRC coordonne la rédaction de son plan d'action ainsi que sa mise en œuvre. La complétion du Plan climat est prévue pour l'été 2026. Un comité dédié, composé de maires et mairesses appuyés par les ressources administratives, pilote les travaux liés aux responsabilités spécifiques de la MRC en matière de lutte contre les changements climatiques.

### 4. Poursuivre la révision du Schéma d'aménagement et de développement du territoire

La MRC des Laurentides est actuellement en pleine révision de son Schéma d'aménagement et de développement. Les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), qui sont entrées en vigueur le 1er décembre 2024, servent de cadre pour guider cette mise à jour. Le nouveau schéma devra impérativement intégrer les nouvelles priorités et exigences pour répondre aux enjeux actuels et futurs du territoire.

Cette révision représente une étape stratégique pour harmoniser le développement local avec les objectifs provinciaux, tout en tenant compte des besoins spécifiques des municipalités et des citoyens. Le projet, qui doit être complété pour le 1er décembre 2027, bénéficie d'un appui financier de 207 918$ du MAMH.

### 5. Révision du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

La MRC des Laurentides est également en train de faire la révision de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Des activités de consultation et de concertation avec le milieu sont prévues à l'hiver et au printemps. Le projet doit être complété à l'été 2026. Une subvention de 50 000$ a été obtenue du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) à cette fin.

### 6. Poursuivre l'engagement envers les enjeux sociocommunautaires

La MRC des Laurentides se positionne comme un partenaire clé pour soutenir les organismes communautaires qui œuvrent auprès des citoyens les plus vulnérables. Consciente des enjeux sociaux cruciaux, la MRC dédie depuis 2022 une ressource en tant qu'agent(e) de liaison, participe activement à plusieurs comités et a formé un groupe de travail regroupant des maires et mairesses, la direction générale et l'agente de liaison. Ce comité a pour mission d'identifier rapidement les problématiques et de proposer des solutions.

#### a. Soutien aux organismes communautaires

Une rencontre avec les organismes communautaires du territoire a permis de mieux comprendre leurs défis tout en identifiant des pistes de solutions. Pour les soutenir de manière tangible, la MRC a réservé une enveloppe de **150 000 $,** qui sera attribuée via un appel à candidatures pour renforcer leur capacité à remplir leur mission. Parmi les enjeux prioritaires identifiés figurent l'itinérance, la santé mentale et l'insécurité alimentaire.

#### b. Appui à La Hutte

La Hutte est une ressource d'hébergement et d'accompagnement pour les personnes en situation d'itinérance dans les Laurentides. Les élus régionaux ont la volonté d'apporter des solutions concrètes

et d'améliorer la qualité de vie des citoyens les plus vulnérables, tout en favorisant la collaboration avec les acteurs du territoire. C'est pourquoi la MRC contribuera financièrement en 2026 à hauteur de **750 000$** à l'achat d'un terrain pour les nouvelles installations de l'organisme La Hutte à Sainte-Agathe-des-Monts.

### c. Service d'aide à la recherche de logement

La MRC finance depuis mi-2025, à hauteur de **13 000 $** annuellement, un service d'aide à la recherche de logement, lequel est offert par l'entremise de l'Office d'habitation des Laurentides. Ce service s'adresse à l'ensemble de la population du territoire.

### d. Écoute Agricole

La MRC contribue à hauteur de 4075 $ au financement du service Écoute Agricole.

## 7. Faire rayonner le territoire

La MRC des Laurentides se distingue par son engagement à dynamiser l'économie régionale à travers des initiatives structurantes et innovantes. Voici quelques-unes des actions phares en cours.

### a. *Vibrez au km²,* une démarche territoriale

La démarche *Vibrez au km²* a été initiée en 2023 par la MRC et visant à renforcer l'identité territoriale de la région en misant sur son ADN de plein air. Elle se veut bien plus qu'un simple slogan : c'est une véritable signature territoriale qui reflète la richesse, la densité et la diversité des expériences touristiques offertes sur le territoire. Elle fédère les acteurs du territoire autour d'une vision partagée, en favorisant un développement durable, authentique et profondément enraciné dans l'identité locale.

Elle vise à ce que la MRC des Laurentides conserve sa place dans le top 3 des destinations touristiques au Québec, en développant des solutions concrètes :

- Amélioration des flux touristiques;
- Diversification des attraits régionaux;
- Exploration de nouveaux créneaux touristiques sous-exploités.

Cette démarche s'appuie sur des projets concrets, collaboratifs et innovants pour structurer et dynamiser l'offre touristique régionale. Parmi les projets amorcés en 2025 et appelés à se poursuivre en 2026, on retrouve : la navette touristique, les points d'intérêt autochtones à travers le projet *À la rencontre des Premiers Peuples*, le tourisme gourmand, notamment avec l'introduction des forestibles dans les menus des congrès tenus sur le territoire (Station Mont-Tremblant et Le Manoir StoneHaven), les circuits gourmands et finalement, le déploiement d'initiatives favorisant le *toutourisme*, ou le tourisme canin.

### b. Partenariat avec la région de Perpignan-Méditerranée

L'année 2026 marque la troisième année du partenariat transatlantique conclu entre la MRC des Laurentides et Cap Sud 66, l'Agence d'attractivité Perpignan-Méditerranée, dans les Pyrénées-Orientales, en France. Ce partenariat renforce l'innovation, le tourisme durable et les échanges économiques en créant des liens directs avec un territoire européen comparable. Il facilite les transferts de connaissances, les projets conjoints, les échanges professionnels et les événements communs, ce qui accroît la capacité de la MRC à attirer des investissements, soutenir ses entreprises et mettre en valeur ses atouts touristiques et culturels. Une délégation composée de personnes des milieux politique et économique a visité la MRC des Laurentides à l'automne 2024 et y séjournera à nouveau à l'automne 2026.

### c. Organisation du Sommet international de l'innovation municipale

La MRC des Laurentides, de concert avec les sept (7) autres MRC de la grande région des Laurentides, a sécurisé sa candidature comme territoire hôte de l'édition 2026 du Sommet international de l'innovation municipale (SIIViM). Prévu au centre de villégiature Tremblant en octobre 2026, ce sont plus de 500 participants venus du Québec et d'ailleurs dans la Francophonie qui convergeront vers Mont-Tremblant pendant la tenue du Sommet. Des visites d'entreprises innovantes du territoire de la grande région des Laurentides seront organisées pour mettre en lumière les solutions développées et qui peuvent s'adresser aux municipalités. C'est tout l'écosystème d'innovation municipale qui sera mobilisé — entreprises innovantes, élus et directions – engendrant des retombées économiques de près de 1M$ pour la région.

### d. Les produits *forestibles* comme filière d'avenir

Les produits forestibles — mot-valise formé de « forêt » et « comestibles » — représentent un secteur économique en croissance et très prometteur pour la région. Après en avoir étudié le potentiel, la MRC est maintenant engagée dans le déploiement de cette filière avec sa Corporation de développement économique. Elle soutient chaque étape, de la production à la transformation, jusqu'à la valorisation des produits en cuisine. Cette initiative reflète l'importance d'une approche durable et intégrée pour exploiter les ressources naturelles du territoire tout en renforçant l'économie locale. Plusieurs projets rattachés à la démarche *Vibrez au km²* misent sur la plus-value des produits forestibles.

### e. Mont X

En collaboration avec la Ville de Mont-Tremblant et d'autres partenaires, la MRC poursuit en 2026 son soutien à Mont X, un incubateur d'entreprises dédié aux secteurs des sports, du plein air et du bien-être. Cette initiative vise à positionner la région comme un leader en innovation dans l'industrie touristique.

### f. Appel à projets structurants

Depuis plusieurs années, la MRC attribue des fonds par le biais du Fonds régions et ruralité (volet 2) pour soutenir des projets alignés sur ses priorités. Ce financement est accessible aux entreprises privées,

aux entreprises d'économie sociale, aux organismes et aux municipalités, favorisant ainsi la réalisation d'initiatives structurantes sur tout le territoire. En 2026, ce sont **135 000 $** destinés à cet appel à projets.

## 8. Investir dans l'éducation et l'avenir des jeunes

Depuis plus de 15 ans, la MRC des Laurentides soutient le cégep de Saint-Jérôme et le centre collégial de Mont-Tremblant, tant sur le plan financier que par des partenariats concrets. En 2026, ce sont **22 000 $** qui sont alloués.

Par ailleurs, la MRC permet aux étudiants d'utiliser gratuitement les installations du parc Éco-Laurentides dans le cadre de leurs apprentissages scolaires. Fin 2025, une classe nature a été aménagée, offrant aux étudiants un environnement d'apprentissage exceptionnel, en harmonie avec la richesse naturelle de la région. L'année 2026 sera celle du renforcement du précieux partenariat qui fédère les deux institutions autour d'une vision commune de l'éducation.

La MRC s'investit également auprès des enfants de familles vulnérables en finançant des initiatives pour promouvoir les saines habitudes de vie. Un projet en partenariat avec le *Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides (CDESL),* fournit des services permettant aux enfants défavorisés d'accéder à des activités sportives, contribuant ainsi à leur réussite scolaire. En 2026, ce sont **8 000 $** ainsi attribués.

## 9. Améliorer l'accès des citoyens aux espaces verts et bleus

### a. Mise à niveau du Corridor aérobique

Après 9 ans de travaux de réfection, la MRC a terminé en 2024 la réfection des 76,5 km du P'tit Train du Nord sur son territoire. Elle se tourne maintenant vers le Corridor aérobique, pour que cette infrastructure – encore méconnue — atteigne son plein potentiel dans les années à venir. Les quatre (4) sites de cyclocamping gratuit aménagés à la fin de 2025 trouveront leurs premiers utilisateurs en 2026. D'importants travaux de changements de ponceaux sont également prévus en 2026.

### b. Un parc Éco-Laurentides renouvelé

La rénovation du bâtiment d'accueil effectuée à la fin de 2025 permettra d'offrir un environnement chaleureux et fonctionnel pour les visiteurs à compter de 2026. Une nouvelle classe nature a vu le jour afin de soutenir les activités éducatives et les programmes scolaires. Le site s'est également doté d'un parcours d'hébertisme favorisant l'apprentissage actif, ainsi que d'un sentier de découverte mycologique destiné à mieux faire connaître la richesse des écosystèmes forestiers. Enfin, une réfection du chemin d'accès a été effectuée.

L'ouverture du village Huttopia – partenaire nouvellement venu dont l'offre d'hébergement quatre saisons s'additionne à celle Refuges perchés — génère des revenus autonomes entièrement réinvestis dans l'entretien et le développement du parc régional. L'année 2025 a été une année record pour les entrées

dans le parc et l'année 2026 est pleine de promesses, notamment par le déploiement d'attraits destinés à la clientèle *toutouristique* — celle voyageant avec son chien.

### c. Une Ancienne-Pisciculture attractive

Sur le site de l'Ancienne-Pisciculture, la présence des partenaires Sentier des Cimes et Gourmet Sauvage permettent à la MRC de réinvestir leurs revenus dans des aménagements gratuits pour les citoyens. En 2025, des sentiers pédestres ont été réouverts, lesquels avaient malheureusement dû être fermés à la suite du *derecho* de mai 2022. Ceux-ci s'ajoutent aux autres installations gratuites que sont les structures de jeux, la zone muséale, le balado de découverte historique, les toilettes écologiques et les ateliers gourmands qui enrichissent l'expérience des visiteurs.

Le bassin principal a également été modifié afin de pouvoir accueillir à nouveau – comme c'était le cas jadis – des truites, pour le pur plaisir des visiteurs.

### d. Mise en valeur des rivières et accès à l'eau

La MRC des Laurentides s'impliquera en 2026 dans une démarche régionale de mise en valeur des rivières de son territoire. Les buts de la démarche sont de faciliter l'accès public aux rivières, d'en protéger la qualité et la santé sur l'ensemble de son bassin versant, d'améliorer les milieux de vie riverains ainsi que de favoriser la pratique des activités nautiques non motorisées et de plein air.

# AUTRES PROJETS À VENIR EN 2026

- **Mutualisation des services et optimisation des coûts**
  - Réalisation d'une étude régionale visant à analyser en profondeur le potentiel de mutualisation de différents services municipaux;
  - Identification des secteurs où une mise en commun des ressources, des expertises ou des infrastructures pourrait générer des économies d'échelle significatives, améliorer la qualité des services offerts et réduire la duplication des efforts entre municipalités;
  - Renforcement de la performance du territoire, maximisation de l'utilisation des ressources et mise en place d'une gouvernance régionale plus efficiente et durable.

- **Participation aux diverses ententes sectorielles pilotées par le Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides**
  - Développement de la culture dans la région des Laurentides;
  - Développement de l'habitation dans la région des Laurentides;
  - Égalité entre les hommes et les femmes;
  - Entente Laurentides en emploi;
  - Entente récréotouristique.

- **Amélioration de la cybersécurité sur le réseau régional**
  - Déploiement des meilleures pratiques en matière de surveillance et de cybersécurité ;
  - Renforcement de la résilience du réseau ;
  - Meilleure protection des renseignements personnels.

- **Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)**
  - Intégration des dispositions pertinentes au Schéma d'aménagement régional;
  - Mise en place de mesures de contrôle intérimaire régional visant à protéger les milieux humides et hydriques à forte valeur;
  - Identification des zones de réhabilitation.

- **Stratégie régionale sur les aires protégées**
  - Intégration des dispositions pertinentes au Schéma d'aménagement régional;
  - Déploiement progressif de la stratégie et accompagnement des municipalités;
  - Dépôt d'un projet d'AMCE pour le parc Éco-Laurentides;
  - Participation à l'évaluation des 18 projets de conservation potentiels sur le territoire.

- **Mobilité et transport**
  - Participation à la mise en place d'un réseau intégré de transport et de mobilité durable.

- **Aménagement du territoire**
  - Adoption d'un inventaire régional du patrimoine conformément aux dispositions de la *Loi sur le patrimoine culturel* avant le 1er avril 2026.

- **Attraction et rétention de la main-d'œuvre**
  - Élaboration de stratégies pour attirer des travailleurs, améliorer l'accueil et l'intégration, et pallier le manque de logements abordables et d'accès au transport.

- **Appels à projets et financement**
    - Gestion des fonds pour les organismes mandataires et les immobilisations régionales.

- **Concertation et représentativité**
    - Participation aux comités locaux et régionaux dans divers secteurs (culture, santé, économie, éducation, etc.);
    - Représentation des enjeux territoriaux auprès des ministères, notamment en matière de foresterie.

- **Éducation et inclusion sociale**
    - Accueil de stagiaires en environnement et urbanisme de l'Université de Perpignan dans le cadre de l'entente de partenariat entre la MRC et Cap Sud 66;
    - Contribution financière annuelle pour l'éducation de 22 000 $ au Centre collégial de Mont-Tremblant;
    - Création d'un fonds pour soutenir les initiatives en matière d'itinérance (18 000 $ par an);
    - Service d'aide à la recherche de logement.

**Tableau 1.1 - Les responsabilités obligatoires et déléguées de la MRC des Laurentides.**

| OBLIGATOIRES | DÉLÉGUÉES |
|---|---|
| **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT** | |
| Schéma d'aménagement et de développement | Gestion des terres publiques intramunicipales |
| Gestion de la foresterie – programme PADF | Plan de développement de la zone agricole |
| Gestion foncière des baux et de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État | Stratégie régionale sur les aires protégées |
| Plan régional des milieux humides et hydriques | Plan Climat |
| Plan de gestion des matières résiduelles | Gestion des parcs linéaires et régionaux |
| Inventaire du patrimoine régional | |
| | Disposition des matières résiduelles |
| **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INNOVATION** | |
| Développement économique local | Soutien aux entreprises (via la CDE) |
| Gestion du Fonds Régions et Ruralité (FRR) | Gestion des Fonds local d'investissement et Fonds local de solidarité (via la CDE) |
| **SÉCURITÉ PUBLIQUE** | |
| Schéma de couverture de risques en sécurité incendie | Programme PAIR |
| Plan régional de résilience aux sinistres | |
| Comité de sécurité publique | |
| **TRANSPORT** | |
| | Transport adapté et transport collectif |
| | Planification d'intervention en infrastructures routières locales |
| **ÉVALUATION FONCIÈRE** | |
| Mise à jour du rôle d'évaluation des municipalités | |
| Matrice graphique | |
| **SANTÉ, LOGEMENT ET QUALITÉ DE VIE** | |
| | Programme RénoRégion |
| | Programme d'adaptation de domicile |
| | Développement social |
| **VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES** | |
| Processus de vente pour non-paiement de taxes municipales et scolaires pour les 20 municipalités | |
| **TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION** | |
| | Exploitation d'un réseau de télécommunications 24/7 |
| | Soutien bureautique à 18 municipalités et deux (2) régies |
| | Expansion du réseau aux nouveaux bâtiments municipaux |
| | Cybersécurité et protection des renseignements personnels |

**Tableau 1.2 - Schématisation du partage des responsabilités entre les différents paliers de gouvernement.**

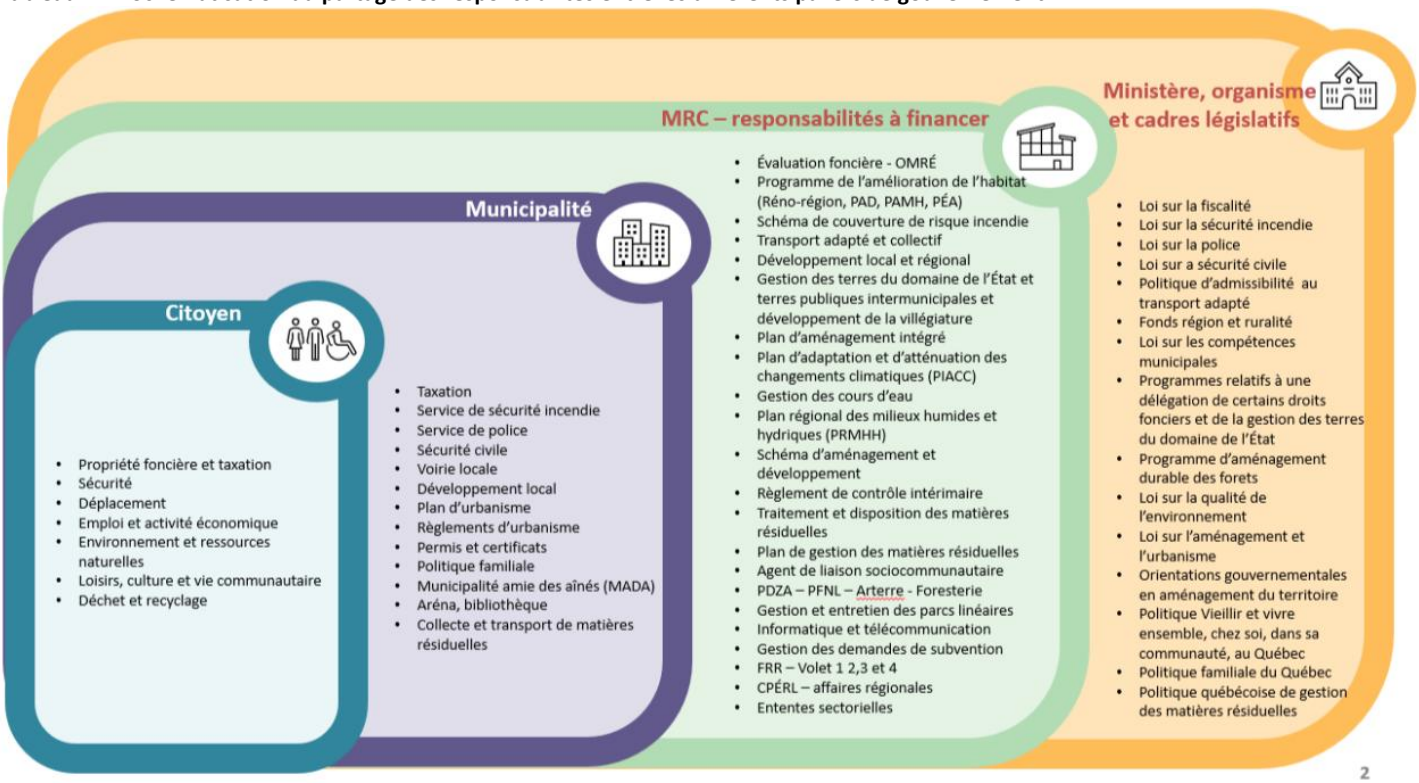



**Tableau 1.3 - Répartition des quotes-parts.**

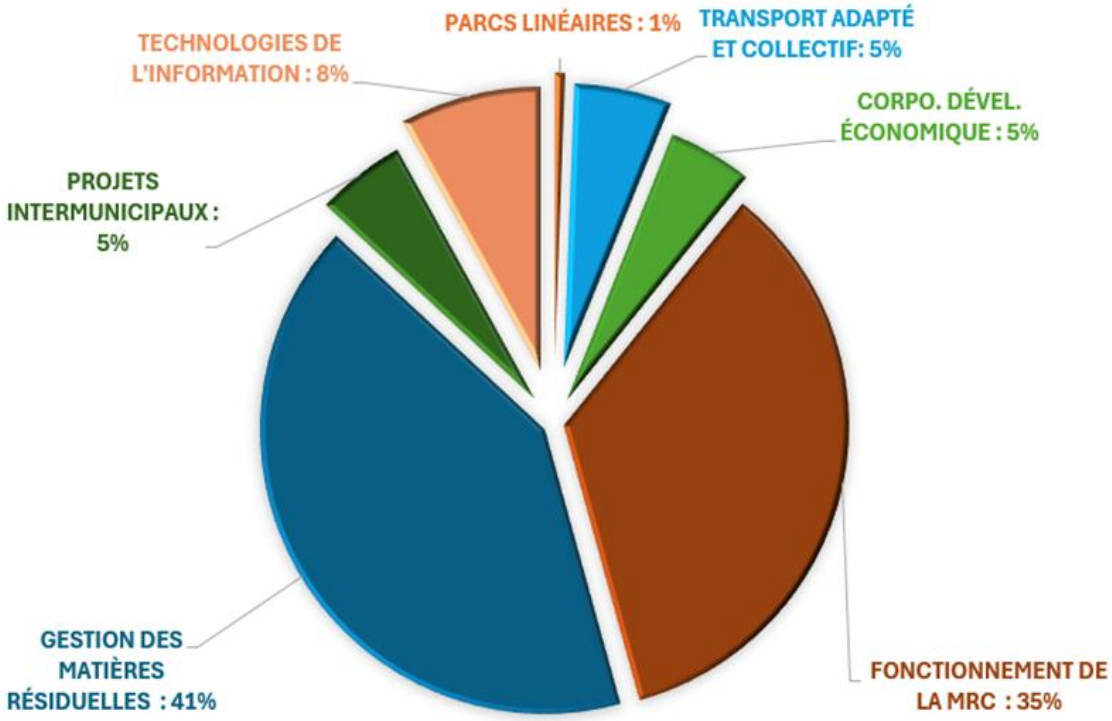


**TABLEAU 1.5 - Répartition des dépenses détaillées de l'année 2026.**

| RÉPARTITION | | | 2026 $ | BUDGET % |
|---|---|---|---|---|
| **Administration générale** | | | | |
| | Conseil | | 350 436 $ | 1.72% |
| | Administration générale et gestion financière | | 2 422 129 $ | 11.91% |
| | TI | | 3 011 922 $ | 14.81% |
| | Autres dépenses | | 370 000 $ | 1.82% |
| | Évaluation foncière | | 2 048 178 $ | 10.07% |
| | | **Total** | **8 202 665 $** | **40.34%** |
| **Sécurité publique** | | | | |
| | Schéma de couverture de risque en incendie | | 74 360 $ | 0.37% |
| | Cadets policiers | | 32 640 $ | 0.16% |
| | | **Total** | **107 000 $** | **0.53%** |
| **Transport collectif** | | | | |
| | Transport adapté | | 319 710 $ | 1.57% |
| | Transport en commun | | 398 862 $ | 1.96% |
| | | **Total** | **718 572 $** | **3.53%** |
| **Gestion des matières résiduelles** | | | | |
| | Disposition - CER et écocentres | | 5 198 180 $ | 25.57% |
| | Traitement matières organiques | | 449 609 $ | 2.21% |
| | Plan de gesion des matières résiduelles | | 120 225 $ | 0.59% |
| | | **Total** | **5 768 014 $** | **28.37%** |
| **Aménagement, développement et environnement** | | | | |
| | Aménagement du territoire, environnement | | 1 263 006 $ | 6.21% |
| | Programme de rénovation - SHQ | | 250 000 $ | 1.23% |
| | Promotion et développement économique | | 1 669 202 $ | 8.21% |
| | Délégation de gestion - fonds TPI et TDE | | 205 120 $ | 1.01% |
| | | **Total** | **3 387 328 $** | **16.66%** |
| **Loisir et culture** | | | | |
| | Parcs régionaux linéaires - entretien | | 814 237 $ | 4.00% |
| | Patrimoine | | 400 000 $ | 1.97% |
| | Divers (Fondation du CÉGEP, Fonds éducation et projet Itinérance | | 40 000 $ | 0.20% |
| | | **Total** | **1 254 237 $** | **6.17%** |
| **Frais de financement** | | | | |
| | Intérêts et frais bancaire | | 2 500 $ | 0.01% |
| | Intérêts sur dette long terme | | 136 550 $ | 0.67% |
| | | **Total** | **139 050 $** | **0.68%** |
| **TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT** | | | **19 576 866 $** | **96.28%** |
| Financement | **Remboursement de capital** | | 306 000 $ | 1.50% |
| Investissement | **Immobilisations** | | 449 400 $ | 2.21% |
| **TOTAL DU BUDGET** | | | **20 332 266 $** | **100.00%** |

**Tableau 1.6 - Répartition des dépenses de l'année 2026**

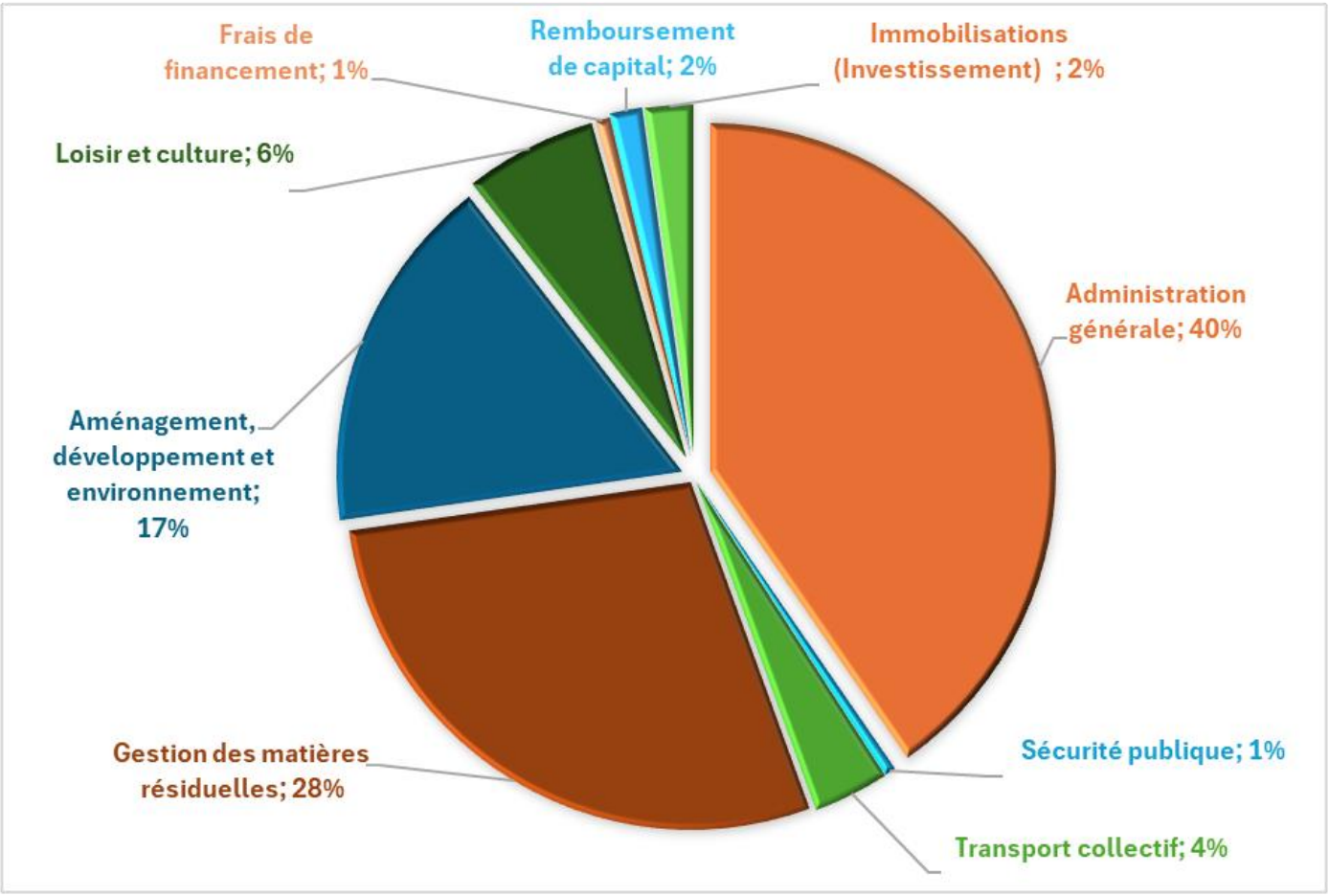


**Tableau 1.7 - Répartition détaillée des revenus de l'année 2026.**

| RÉPARTITION | 2026 $ | BUDGET % |
|---|---|---|
| **Quotes Parts** | | |
| Fonctionnement MRC | 4 227 977 $ | 20.79% |
| TI | 986 060 $ | 4.85% |
| Contribution - CDE | 629 679 $ | 3.10% |
| Transport collectif | 398 862 $ | 1.96% |
| Transport adapté | 319 710 $ | 1.57% |
| Parcs régionaux linéaires | 187 346 $ | 0.92% |
| Contribution -Film Laurentides | 8 125 $ | 0.04% |
| Contribution -SQ | 32 640 $ | 0.16% |
| Contribution -CDESL | 8 000 $ | 0.04% |
| Contribution -IRM Ste-Agathe | 66 667 $ | 0.33% |
| Contribution -Terrain Ste-Agathe La Hutte | 300 000 $ | 1.48% |
| Contribution -Office Habitation | 13 000 $ | 0.06% |
| Contribution - Centre collégiale de Mont-Tremblant & Fonds éducation | 22 000 $ | 0.11% |
| Contribution - Projet Itinérance | 18 000 $ | 0.09% |
| **Total** | **7 218 066 $** | **35.50%** |
| **Gestion des matières résiduelles** | | |
| Disposition | 3 337 622 $ | 16.42% |
| Écocentres | 1 860 556 $ | 9.15% |
| Traitement matières organiques | 449 609 $ | 2.21% |
| **Total** | **5 647 787 $** | **27.78%** |
| SERVICES RENDUS | | |
| Informatique et télécommunication | 1 350 000 $ | 6.64% |
| Autres | 750 000 $ | 3.69% |
| **Total** | **2 100 000 $** | **10.33%** |
| SUBVENTIONS | | |
| Fonds région et ruralité - Volets 2 et 3 | 1 850 060 $ | 9.10% |
| Redevances des ressources naturelles | 495 490 $ | 2.44% |
| Subvention MTQ - Véloce III | 195 125 $ | 0.96% |
| Subvention à recevoir | 1 889 950 $ | 9.30% |
| Programme amélioration de l'habitat - SHQ | 250 000 $ | 1.23% |
| Subvention - MEI | 256 000 $ | 1.26% |
| Subvention - MIFI | 79 788 $ | 0.39% |
| **Total** | **5 016 413 $** | **24.67%** |
| AFFECTATION DE SURPLUS | **350 000 $** | **1.72%** |
| **TOTAL DES REVENUS** | **20 332 266 $** | **100.00%** |

**Tableau 1.8 - Répartition des revenus de l'année 2026.**

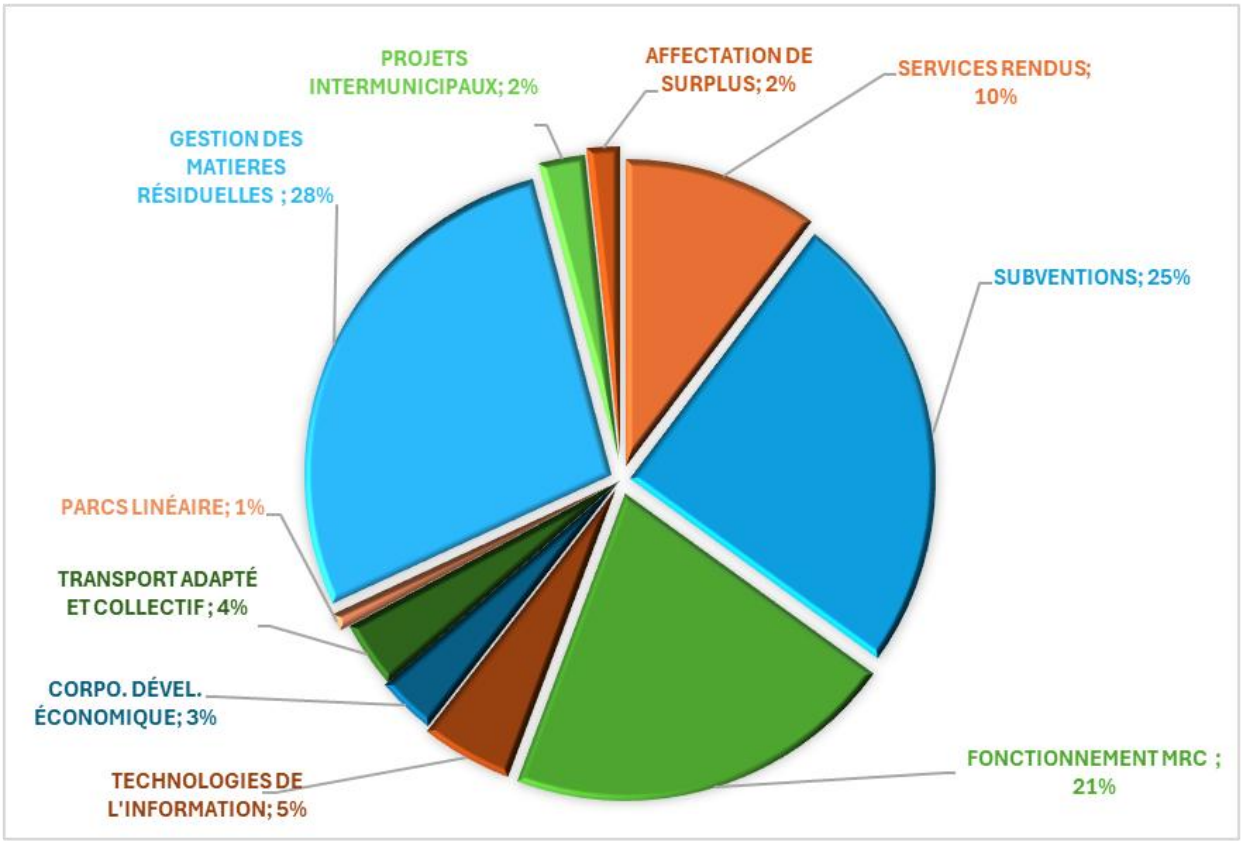



**Tableau 1.9 - Variation du budget des organismes apparentés**

| | 2026 | 2025 | % |
|---|---|---|---|
| **Transport collectif** | 398 862 $ | 400 080 $ | -0.30% |
| **Transport adapté** | 319 710 $ | 323 730 $ | -1.24% |
| **CER & écocentres** | 4 748 380 $ | 4 481 378 $ | 5.96% |
| **Traitement des matières organiques** | 449 609 $ | 436 830 $ | 2.93% |
| **Corporation P'tit Train du Nord** | 75 746 $ | 73 755 $ | 2.70% |
| **Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides** | 1 078 367 $ | 1 059 929 $ | 1.74% |

NOTRE TERRITOIRE
NOTRE AVENIR

# MRC DES LAURENTIDES

AMHERST | ARUNDEL | BARKMERE | BRÉBEUF | HUBERDEAU | IVRY-SUR-LE-LAC | LABELLE
LA CONCEPTION | LAC-SUPÉRIEUR | LAC-TREMBLANT-NORD | LA MINERVE | LANTIER
MONT-BLANC | MONTCALM | MONT-TREMBLANT | SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES | VAL-DAVID | VAL-DES-LACS | VAL-MORIN